



## Accident du travail non reconnu

Par **tigresse44**, le **13/08/2014** à **22:32**

Bonsoir,

J'ai subi une arthrolyse en 2012 suite à un A.T. consolidé avec séquelles en 2013. Depuis j'ai tjrs des douleurs dos et jambes, je l'ai signalé à mon médecin traitant mais rien médocs et c'est tout.

En juillet 2014, j'ai fait des efforts à mon travail (auxiliaire de vie), qui m'a valu à nouveau un a.t. d'une semaine ( lombosciatalgie ), malgré médicaments et piqûres tjrs douleurs donc prolonger jusqu'en septembre et sous morphine maintenant.

J'ai rendez vous auprès du rhumatologue mi septembre pas avant.

J'ai été convoqué auprès du médecin conseil qui a accepté mon A.T. pour la 1ère semaine sinon le restant ne sera pas en accident du travail mais en maladie. D'après mon dossier et mes radios de mon opération de 2012 j'ai une discopathie et donc j'aurais tjrs des douleurs et l'a.t. ne marche pas. Puis je contester la décision ou faire une reconnaissance M.P. enfin je sais pas quoi faire la douleur m'insupporte de jour en jour et la morphine c'est pas une solution.

Par **moisse**, le **14/08/2014** à **08:46**

Bonjour,

A chaque notification de ce type, la CPAM vous indique les voies de recours.

Si vous voulez faire constater l'existence d'une maladie professionnelle, vous devrez déposer un dossier en ce sens, avec votre médecin traitant, toujours auprès de cette même caisse.

L'employeur peut contester, ainsi que la caisse.